



Association Actuarielle Internationale

# SECTIONS BROCHURE



**Association Actuarielle Internationale**

**601-150, rue Metcalfe  
Ottawa, Ontario K2P 1P1 Canada**

**Tel : +1-613-236-0886    Téléc : 1-613-236-1386  
Courriel : [secretariat@actuaires.org](mailto:secretariat@actuaires.org)  
Site Web : [www.actuaires.org](http://www.actuaires.org)**

Fondée en 1895, l'**Association Actuarielle Internationale (AAI)** est le regroupement international des associations actuarielles professionnelles locales; elle compte un certain nombre de sections à vocation spéciale représentant des actuaire individuels. L'AAI a pour but de favoriser l'épanouissement d'une profession mondiale reconnue comme possédant les compétences techniques et la fiabilité professionnelle nécessaire pour servir l'intérêt public.

# INTRO

## Énoncé de vision

La profession actuarielle est reconnue à l'échelle internationale comme l'un des agents dans le processus décisionnel du secteur des services financiers et des domaines de la protection sociale et de la gestion des risques, contribuant ainsi au bien-être de la société dans son ensemble.

## Énoncé de mission

L'AAI, à titre d'organisation internationale regroupant les diverses associations actuarielles, a pour mission :

- de représenter la profession actuarielle et d'en faire valoir le rôle, la réputation et la reconnaissance à l'échelle internationale;
- de promouvoir le professionnalisme, d'élaborer des normes de formation et de stimuler la recherche, en collaboration étroite avec les associations membres et les diverses sections, de façon à répondre à l'évolution des besoins.

## Énoncé de valeurs

L'AAI souscrit aux valeurs d'intégrité, de responsabilité, de transparence et d'objectivité dans les rapports avec les associations membres, les autres parties prenantes et le public.

Ces objectifs stratégiques sont:

1. Préciser, établir et entretenir des relations avec des auditoires supranationaux clés et leur fournir des apports actuariels pour renforcer le bien-fondé des décisions prises sur des questions importantes ayant une incidence à l'échelle mondiale.
2. Faciliter l'utilisation et la diffusion du savoir et des compétences scientifiques de la profession actuarielle, y compris au-delà des secteurs habituels de la pratique actuarielle, pour améliorer le champ d'action, la disponibilité et la qualité des services actuariels offerts par des membres individuels de ses associations membres.
3. Instaurer, tenir à jour et promouvoir des normes communes de formation en actuariat, des principes communs relatifs au professionnalisme et des normes de pratique actuarielle types aux fins d'application par les associations membres à l'échelle mondiale.
4. Appuyer le développement, l'organisation et la promotion de la profession actuarielle dans des régions du monde où elle n'est ni présente ni pleinement développée.
5. Offrir une tribune de discussion pour les actuaire et les associations actuarielles de partout dans le monde.

L'AAI est l'organisation internationale particulière vouée à la recherche, à l'éducation et au développement de la profession et des associations actuarielles. Pour promouvoir la recherche actuarielle et le perfectionnement dans certains domaines de pratique, et pour offrir des tribunes internationales propices à la discussion entre les actuaire, l'AAI a fondé des sections spécialisées auxquelles peuvent adhérer différentes catégories de membres. L'AAI comprend actuellement sept sections : AFIR/ERM, ASTIN, ASF, SSAI, IAALS, AIAC et PBSS.

Le *Bulletin ASTIN – La revue de l'AAI* est publié deux fois par année. Cette revue de renommée mondiale sert de référence scientifique pour la profession actuarielle. Le *Bulletin ASTIN* touche non seulement les assurances non-vie, mais tous les aspects de la pratique actuarielle et de la modélisation stochastique. Le *Bulletin ASTIN* encourage les auteurs à soumettre toute communication d'intérêt pour les diverses sections de l'AAI. Pour plus de renseignements, visitez le site [www.actuaries.org/Journal/](http://www.actuaries.org/Journal/).

AFIR/ERM est une section de l'Association Actuarielle Internationale (AAI) créée en 1986. Initialement connue sous son appellation AFIR, qui signifie « Actuarial Approach for Financial Risks » (approche actuarielle aux risques financiers), cette section a pour objectif de promouvoir la recherche actuarielle dans le domaine des risques et des problèmes financiers.

# AFIR/ERM

En 2011, le mandat de cette section a été élargi pour englober la gestion du risque d'entreprise (GRE) (Enterprise Risk Management (ERM) en anglais). Cette initiative vise à enrichir les échanges au delà des enjeux liés au risque de marché et à créer une base solide pour les discussions et la recherche internationales sur des sujets touchant la GRE. Elle traduit la croissance et l'évolution du rôle de la GRE dans la pratique actuarielle, de même que les efforts déployés par l'AAI pour soutenir ce secteur de la pratique actuarielle en pleine expansion. Cette initiative s'inscrit dans un cheminement naturel; de fait, de nombreux articles et exposés sur la GRE ont été présentés dans le cadre des colloques antérieurs de la section AFIR.

La section AFIR/ERM a pour objectif premier de promouvoir la recherche actuarielle en gestion du risque d'entreprise, plus particulièrement en risques financiers, et de repousser les limites des connaissances en actuariat et de favoriser et faciliter un échange international de points de vue, de conseils, de résultats de recherche et de renseignements pratiques entre les actuaires et des spécialistes de ces domaines. Le rôle le plus important de l'AFIR est l'organisation de colloques annuels, dont le premier a eu lieu à Paris en 1990. Les colloques, qui rassemblent des actuaires de divers pays et de différents domaines de pratique, sont des tribunes fort utiles où les universitaires et les praticiens peuvent apprendre et se tenir au courant des changements rapides qui se produisent dans les domaines de l'économie financière, de la gestion des risques financiers, et de la gestion du risque d'entreprise, tout particulièrement dans les domaines des assurances et des régimes de retraite. En plus d'être stimulants du point de vue professionnel, les colloques AFIR/ERM offrent également des avantages culturels, puisqu'ils ont habituellement lieu dans des endroits intéressants et accueillants, ce qui contribue à créer une ambiance cordiale et propice à la collaboration.

AFIR/ERM offre également un soutien financier aux jeunes chercheurs de ces pays qui veulent participer aux colloques AFIR/ERM et au Congrès International des Actuaires (CIA) (tenu tous les quatre ans), afin de favoriser la croissance de la profession actuarielle.

À titre d'avantage additionnel, les membres reçoivent, deux fois par année, un exemplaire du *Bulletin ASTIN – La revue de l'AAI*.

AFIR a instauré, en 2002, le prix Bob Alting von Geusau Memorial, à la mémoire du trésorier qui a été longtemps à son service. Le prix a été décerné pour la première fois en 2003 dans le pays d'origine de M. von Geusau lors du 13e colloque AFIR à Maastricht (Pays-Bas). Ce prix est décerné chaque année à l'auteur du meilleur document sur un sujet choisi par l'AFIR/ERM; le document retenu est publié dans le *Bulletin ASTIN*. Pour consulter la liste des récipiendaires, visitez le site Web de l'AFIR/ERM.

Pour plus de renseignements, visitez le site [www.IAA-AFIR-ERM.org](http://www.IAA-AFIR-ERM.org).

# ASTIN

ASTIN (« Actuarial **ST**udies In Non-life insurance » - études actuarielles en assurances non-vie), créée en 1957, est la première section mise sur pied par l'AAI. Son objectif principal est de promouvoir la recherche actuarielle, tout particulièrement dans le domaine des assurances non-vie. ASTIN travaille constamment au développement des fondements mathématiques en assurances non-vie et en réassurance. ASTIN organise presque tous les ans un colloque international. Ces colloques rassemblent des universitaires et des praticiens et contribuent à créer une tribune remarquable favorisant l'échange de connaissances entre les actuaires de pays et de domaines différents au sujet de l'application de la recherche à des problèmes pratiques. Ils permettent également aux participants de se tenir au courant des changements rapides qui se produisent au sein de la profession actuarielle. Les rencontres comprennent habituellement des conférenciers invités, des communications et des échanges sur des enjeux d'actualité et se tiennent généralement dans des endroits fort intéressants, ce qui ajoute à la stimulation professionnelle des séances de travail en créant une ambiance cordiale et propice à la collaboration, grâce aux activités sociales et culturelles.

Plusieurs associations membres de l'AAI offrent des crédits de perfectionnement professionnel continu à ceux qui assistent aux colloques ASTIN. ASTIN organise également des séminaires sur des sujets touchant les assurances non-vie dans les pays où la profession actuarielle est en développement. D'excellents séminaires ont été tenus dernièrement à Moscou, St-Pétersbourg, Kuala Lumpur, Bucarest, Bangkok et Beijing. À titre d'avantage additionnel, les membres reçoivent, deux fois par année, un exemplaire du *Bulletin ASTIN – La revue de l'AAI*.

ASTIN a également mis sur pied plusieurs équipes thématiques auxquelles les membres possédant des intérêts particuliers peuvent se joindre pour avoir accès à des bibliothèques renfermant des documents, des exposés et des liens, de même qu'une tribune pour échanger de l'information. Voici la liste des équipes :

- Création et utilisation de scénarios
- Catastrophes naturelles et autres
- Changements climatiques
- Mesures du risque au titre des réserves pour pertes
- Risque politique

ASTIN offre également un soutien financier aux jeunes chercheurs de ces pays qui veulent participer aux colloques ASTIN et au Congrès International des Actuaires (CIA) (tenu tous les quatre ans), afin de favoriser la croissance de la profession actuarielle.

La Casualty Actuarial Society (CAS) a instauré en 1993 le prix Charles A. Hachemeister afin de souligner ses efforts de créer des liens plus étroits entre la CAS et ASTIN. Toutes communications publiées dans le *Bulletin ASTIN* ou présentées dans le cadre des colloques AFIR ou ASTIN ainsi qu'au Congrès, sont admissibles à ce prix annuel. La communication retenue sera celle qui aura un impact pour les actuaires de l'Amérique du Nord ainsi que l'aspect pratique de son application.

Pour plus de renseignements, visitez le site [www.IAA-ASTIN.org](http://www.IAA-ASTIN.org).

Créée en 2003, la Section Actuariers sans frontières (ASF) représente la section de l'AAI dont les membres sont activement engagés à mettre sur pied des projets et à déléguer des bénévoles dans des pays où il existe un besoin pressant de raffermir la profession actuarielle aux fins d'intégration à l'économie globale. Sa représentation mondiale comprend des actuaires de six continents et de plus de 30 pays.

# ASF

La Section ASF collabore avec les associations membres de l'AAI, de nouvelles associations actuarielles, des organismes non gouvernementaux et des universités. Sa participation à la formation d'actuaire peut prendre diverses formes, notamment des séminaires d'éducation permanente, des cours qui permettent aux étudiants en actuariat d'acquérir des connaissances locales, de l'aide à la mise sur pied des programmes d'actuariat de niveau universitaire, des programmes de mentorat pour des étudiants en actuariat et des actuaires actifs, et de l'aide à des étudiants souhaitant passer des examens mais qui disposent de ressources limitées.

Les projets de la Section ont compris, entre autres, l'examen d'exposés sondage concernant des normes de pratique pour l'Association actuarielle des Caraïbes, un cours de trois semaines sur l'établissement de taux et de réserves pour pertes en assurances IARD, à Bakou, en Azerbaïdjan, un cours de deux semaines sur la gestion du risque d'entreprise et le capital économique, à Nairobi, au Kenya; et la participation à la Deuxième école d'actuariat, à Almaty, au Kazakhstan. Des donateurs financent les voyages et les frais de subsistance des bénévoles de la Section ASF.

Pour plus de renseignements, visitez le site [www.IAA-AWB.org](http://www.IAA-AWB.org).



La Section santé de l'Association Actuarielle Internationale (SSAAI) a été formée par l'AAI le 17 mai 2003, suite au succès du 1er Colloque international sur la santé tenu à Cancún en mars 2002. La SSAAI encourage et facilite les échanges au niveau international des différents points de vue, des conseils, de la recherche et de l'information pratique

# SSAAI

entre les actuaires intéressés par des enjeux reliés à la santé des secteurs publics et privés. Ces questions sont réparties entre huit équipes thématiques auxquelles les membres possédant des intérêts particuliers peuvent se joindre pour avoir accès à des bibliothèques renfermant des documents, des exposés et des liens, de même qu'une tribune pour échanger de l'information. . Voici la liste de ces équipes :

- Soins de longue durée
- Microassurance santé
- Maladie grave
- Protection du revenu
- Assurance frais médicaux
- Rajustement en fonction des risques
- Médecine traditionnelle, complémentaire et alternative
- Capital santé et gestion des risques
- Systèmes de santé comparatifs

La section met sur pied des colloques où les actuaires de divers pays et de domaines de pratique différents peuvent partager leurs connaissances. Chaque année, la SSAAI offre plusieurs webémissions sur des sujets qui intéressent les membres. Ces webémissions offertes gratuitement aux membres de la SSAAI portaient sur des sujets tels la microassurance santé, le rajustement en fonction des risques, Solvabilité II et la GRE, et la modélisation stochastique. La SSAAI estime que les webémissions constituent l'un des principaux avantages dont bénéficient ses membres et elle a l'intention de continuer à les offrir dans toute une gamme de sujets.

Pour plus de renseignements, visitez le site [www.IAA-IAAHS.org](http://www.IAA-IAAHS.org).

La section assurance-vie créée par le Conseil de l'AAI le 19 novembre 2005 a été constituée officiellement lors du Congrès International des Actuaires à Paris en 2006. Sa mission consiste à promouvoir la recherche actuarielle ainsi que l'échange de connaissances dans le domaine de l'assurance-vie à l'échelle mondiale.

# IAALS

La section assurance-vie entend poursuivre sa mission grâce :

- à la recherche dans le domaine de l'assurance-vie
- à l'avancement de nouvelles recherches parmi les universitaires et les praticiens
- à la diffusion des recherches actuelles
- à l'accès aux recherches actuelles
- à l'échange d'information, de connaissances et de points de vue
- à la dissémination d'information pratique
- au soutien du développement technique dans les pays en développement
- en fournissant des occasions d'établir des réseaux

Dans le cadre de sa mission, la section assurance-vie prévoit d'utiliser les meilleures approches, notamment :

- des colloques annuels
- des séminaires locaux sur des sujets d'actualité
- le *Bulletin ASTIN – La revue de l'AAI*
- des échanges Web/webémissions (forums de réseautage et de partage de connaissances)

La Section IAALS organise au moins une webémission par année sur un sujet d'intérêt pour ses membres. Elle a également mis sur pied une bibliothèque électronique de documents sur l'assurance vie. À titre d'avantage additionnel, les membres reçoivent, deux fois par année, un exemplaire du *Bulletin ASTIN – La revue de l'AAI*.

Pour encourager le dépôt de documents d'assurance vie au *Bulletin ASTIN*, la Section a créé un prix pour la meilleure contribution en assurance vie.

Pour plus de renseignements, visitez le site [www.IAA-LIFE.org](http://www.IAA-LIFE.org).





L'Association Internationale des Actuaires Conseils (AIAC) a été créée suite à une rencontre informelle de plusieurs experts conseils lors du Congrès International des Actuaires de 1958 qui estimaient que, compte tenu de l'évolution rapide du milieu des affaires et de la consultation, les rencontres internationales tenues tous les quatre ans étaient trop peu fréquentes. L'AIAC a été créée officiellement en tant qu'entité distincte en 1960 et a commencé de tenir des rencontres tous les deux ans.

Ces rencontres biennales se sont déroulées à divers endroits dans le monde jusqu'en 2004. L'AIAC a été reconnue comme section de l'AAI le 18 avril 1999 et les membres de l'AIAC ont confirmé ce changement lors de leur rencontre tenue en l'an 2000.

L'AIAC continue d'organiser des rencontres biennales, dont certaines font partie du Congrès International des Actuaires. L'AIAC tient également des séances internationales lors de rencontres d'organismes nationaux d'actuaires conseils comme la Conference of Consulting Actuaries aux États-Unis et l'Association of Consulting Actuaries du Royaume-Uni. L'AIAC organise des séances d'experts conseils durant les colloques des autres sections de l'AAI ainsi que lors de rencontres où la contribution des actuaires conseils peut être utile, comme la conférence actuarielle de l'Asie de l'Est et des rencontres d'organismes œuvrant dans les domaines de l'assurance et des finances.

L'AIAC a mis sur pied un certain nombre de sous comités qui participeront à l'application de ses principaux objectifs et à la prestation de services aux membres. Mentionnons les sous comités du professionnalisme, des publications et de la recherche, des services aux membres, et du développement mondial. Ce dernier a pour objectif principal la mise au point et le renforcement de services conseils en actuariat en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Une association régionale, l'Asia Pacific Association of Consulting Actuaries (APACA), a été constituée en 2009.

L'AIAC distribue un communiqué périodique à ses membres au sujet de ses activités, incluant de l'information détaillée sur les activités de recherche et sur les publications d'intérêt pour ses membres.

Pour plus de renseignements, visitez le site [www.IAA-IACA.org](http://www.IAA-IACA.org).

Créée en novembre 2003, la Section sur les pensions, les avantages sociaux et la sécurité sociale (PBSS) est une section d'intérêt particulier de l'AAI, regroupant des actuaires de partout dans le monde ayant un intérêt personnel, professionnel, éducatif ou de recherche relativement à la sécurité sociale de même que des actuaires qui s'intéressent aux enjeux commerciaux, sociaux ou de politiques publiques touchant les retraites et d'autres avantages sociaux. La PBSS s'intéresse aux programmes publics et aux régimes de retraite privés, de même qu'aux organismes de secours mutuel, à l'assurance commerciale, aux contrats de pensions de sociétés, aux rentes, aux options d'achat d'actions ou autres avantages sociaux offerts aux employés.

# PBSS

La PBSS offre une tribune pour discuter des aspects techniques et des enjeux de politiques publiques et vise à tirer le meilleur parti possible de la contribution internationale de ses membres. Les membres de la PBSS produisent non seulement des travaux de recherche; ils agissent aussi en tant que catalyseurs pour le développement du capital intellectuel de la profession. Cette section encourage particulièrement les non-actuaires qui s'intéressent aux politiques publiques et à la recherche sur des questions de protection sociale à se joindre à la PBSS et à participer à ses activités, de façon à stimuler les échanges et les débats.

Les membres de la PBSS reçoivent chaque mois une liste de documents de référence publiés récemment, qui portent sur divers aspects des pensions et de la sécurité sociale. La PBSS a également créé une bibliothèque électronique renfermant des documents sur les pensions, les avantages sociaux et la sécurité sociale. À titre d'avantage additionnel, les membres reçoivent, deux fois par année, un exemplaire du *Bulletin ASTIN – La revue de l'AAI*.

Les années où il n'a y a pas de Congrès international des actuaires, la PBSS organise un colloque annuel en collaboration avec une association actuarielle hôte, parfois de concert avec d'autres sections de l'AAI.

Pour plus de renseignements, visitez le site [www.IAA-PBSS.org](http://www.IAA-PBSS.org).